



# Anciens combattants Canada

Pour la période  
se terminant  
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports  
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N<sup>o</sup> de catalogue BT31-4/16-1997  
0-660-60302-0



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

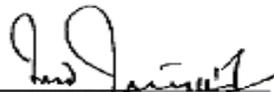
K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

# Anciens Combattants Canada

## Rapport de rendement

Pour la période  
se terminant le  
31 mars 1997



L'honorable Fred J. Mifflin  
Ministre des Anciens Combattants

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Partie I : Le message du ministre   | 1  |
| Partie II : Aperçu du portefeuille  | 2  |
| Mandat, rôles et responsabilités  | 2  |
| Objectifs   | 2  |
| Initiatives stratégiques  | 3  |
| Programmes et activités et organisation   | 3  |
| Partie III : Réalisations du portefeuille   | 7  |
| A. Attentes en matière de rendement   | 7  |
| Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles  | 7  |
| Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par activités des programmes | 8  |
| Dépenses du Portefeuille prévues et réelles par activité  | 9  |
| Résumé des attentes en matière de rendement   | 10 |
| B. Réalisations en matière de rendement   | 10 |
| Rendement ministériel   | 17 |
| 1. Programme des Anciens Combattants  | 18 |
| A) Soins de santé   | 18 |
| B) Pensions   | 21 |
| C. Principaux examens   | 24 |
| Partie IV : Renseignements supplémentaires  | 26 |
| A. Références et personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires                     | 26 |
| B. Tableaux financiers récapitulatifs   | 27 |
| Sommaire des crédits approuvés  | 27 |
| Recettes à valoir sur le Trésor par activité des programmes   | 27 |
| Projets d'immobilisation par activité des programmes  | 28 |
| Paiements législatifs par activité des programmes   | 30 |
| Prêts, investissements et avances   | 31 |
| Éléments du passif éventuel   | 31 |
| Lois appliquées par Anciens Combattants Canada  | 32 |
| Index   | 33 |



## Partie I : Le message du ministre

Il me fait plaisir de présenter au Parlement et à la population du Canada le rapport de rendement du portefeuille des Anciens Combattants pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 1997.

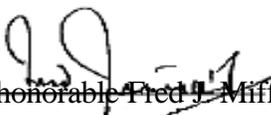
Depuis ma nomination au poste de ministre des Anciens Combattants, le 11 juin dernier, j'ai pu constater avec plaisir le travail accompli pour que les Canadiens n'oublient jamais les sacrifices et les réalisations de nos anciens combattants et de notre nation.

Je suis particulièrement fier d'être à la tête d'un ministère qui dispense différents services et avantages à ceux et celles qui se sont sacrifiés pour que les Canadiens continuent de vivre dans la paix et la liberté. Je suis très conscient du fait que les anciens combattants sont, en bonne partie, des septuagénaires soucieux de rester en santé et autonomes. Nous leur devons notre soutien.

Les Canadiens ont de quoi être fiers des programmes offerts aux anciens combattants, mais il faut constamment veiller à ce que les programmes demeurent pertinents, à ce qu'ils correspondent aux objectifs fixés par le Parlement et à ce qu'ils soient exécutés de la façon la plus efficace possible.

En mai 1994 (lors de la réunion de la Direction nationale de la Légion royale canadienne tenue à Calgary), le Ministère s'est engagé auprès des anciens combattants canadiens à réduire de 50 p. 100 les délais de traitement des pensions d'invalidité. Je suis heureux d'annoncer que le Portefeuille est en bonne voie d'atteindre cet objectif.

Fournir aux anciens combattants des services de qualité qui répondent à leurs besoins fait partie de mes priorités. Les données contenues dans le présent document reflètent ce qui a été réalisé au cours de l'exercice 1996-1997. J'espère que nous ferons autant de progrès au cours des années à venir.

  
L'honorable Fred J. Milflin  
Ministre des Anciens Combattants

## Partie II : Aperçu du portefeuille

Le portefeuille des Anciens combattants comprend Anciens Combattants Canada (le Ministère) et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Pendant l'exercice 1996-97, le Portefeuille fonctionnait selon le Cadre du plan opérationnel (CPO); celui-ci identifiait deux programmes, soit le programme des Anciens Combattants et le programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), et quatre activités : les soins de santé, les pensions, le soutien financier et l'administration du Ministère.

### Mandat, rôles et responsabilités

Le mandat d'**Anciens Combattants Canada** (ACC) est de répondre aux besoins des Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre et d'honorer la mémoire de ceux qui ont alors donné leur vie. Le programme du Portefeuille est autorisé en vertu de la *Loi sur le ministère des Anciens combattants*, de seize autres lois du Parlement et de trente-deux séries de règlements et de décrets. Le ministre des Anciens Combattants est responsable devant le Parlement pour le programme des Anciens Combattants.

Le mandat du **Tribunal des anciens combattants (révision et appel)** [TACRA], en ce qui a trait à la compétence exclusive pour réviser toute décision rendue en vertu de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* ou toute autre loi adoptée par le Parlement, et statuer sur toute question liée à la demande de révision, découle de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*. Le président du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Anciens Combattants.

**L'énoncé de mission des Anciens Combattants :**  
*Offrir aux anciens combattants, aux civils admissibles et à leur familles des avantages et des services auxquels ils ont droit, favoriser leur bien-être et leur autonomie au sein de la collectivité et perpétuer dans la mémoire de tous les Canadiens le souvenir de leurs réalisations et des sacrifices qu'ils se sont imposés.*

### Objectifs

L'objectif du **programme des Anciens Combattants** est de fournir l'appui nécessaire au bien-être physique, mental, social et financier des anciens combattants, des personnes à leur charge ainsi que des autres personnes admissibles.

L'objectif du **programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)** est d'offrir aux anciens combattants, à certains civils et/ou aux personnes à leur charge un système de révision et appel qui fasse en sorte qu'ils reçoivent la totalité des avantages auxquels ils ont droit aux termes de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, de la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils* et des lois connexes.

Une liste des textes de lois se rapportant au mandat du Portefeuille figure à la page 32, sous la rubrique *Lois appliquées par Anciens Combattants Canada*, à la section IV.

### **Initiatives stratégiques**

Le Canada a reconnu depuis longtemps les difficultés et les épreuves qu'ont dû surmonter les anciens combattants, de même que certains civils et leurs familles, ainsi que les sacrifices auxquels ils ont dû consentir dans le cadre de la participation du pays à l'effort de guerre et au maintien de la paix. Les programmes des Anciens Combattants reflètent l'attention réelle portée par le Canada au bien-être de ses clients. Les responsables du Portefeuille sont résolus à faire en sorte que la prestation des programmes soit toujours exécutée avec la même courtoisie, le même empressement et la même équité. Tout en intégrant ces principes directeurs à ses activités quotidiennes, Anciens Combattants a mis en oeuvre, en 1996-1997, neuf initiatives stratégiques destinées à s'attaquer aux questions prioritaires identifiées dans la partie III du Budget des dépenses de 1996-1997 ainsi que dans les principaux engagements d'obtenir des résultats, énoncés dans le Rapport du président du Conseil du Trésor au Parlement. Ces initiatives stratégiques sont les suivantes :

- Réforme des pensions
- Limitation des coûts du portefeuille des Anciens Combattants
- Initiative de coordination des soins de santé
- Stratégie d'accès aux services de santé
- Cession de l'hôpital Sainte-Anne
- Projet de remaniement des prestations
- Organisations d'anciens combattants
- Commémoration
- Examen des programmes

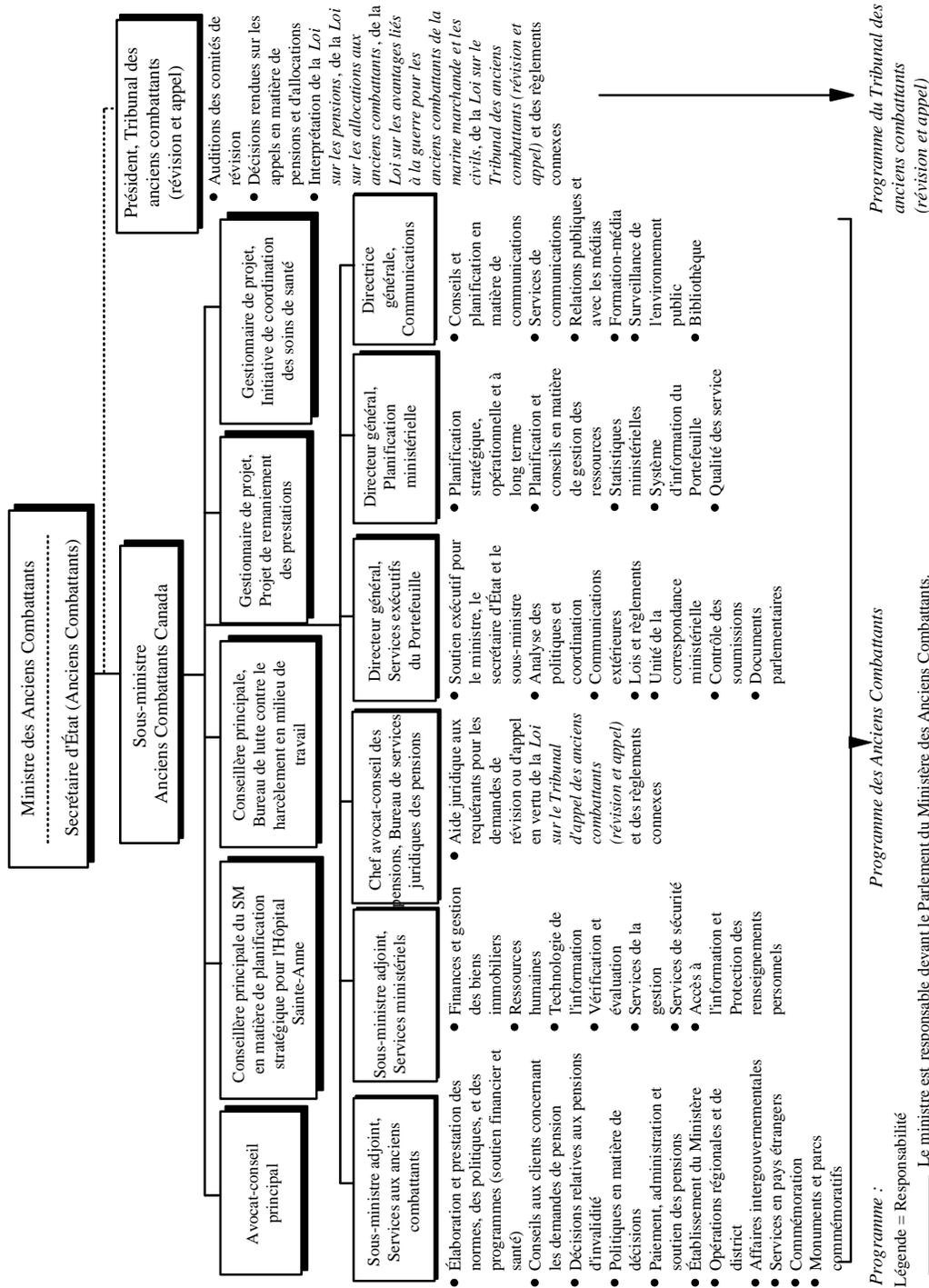
### **Programmes et activités et organisation**

En 1996-1997, le portefeuille des Anciens Combattants offrait deux programmes :

- Le **programme des Anciens Combattants**, dirigé par Anciens Combattants Canada (ACC), comprenait quatre activités, soit les soins de santé, les pensions, le soutien financier et l'administration du Ministère.

Un large éventail de services et d'avantages ont été offerts aux anciens combattants, aux civils admissibles et à leurs familles dans le cadre des trois premières activités. Mentionnons, entre autres : renseignements, conseils, aide juridique, évaluation des besoins en matière de soins de santé, décisions concernant les demandes de pension et d'allocations, administration et paiement des prestations, aide à l'inhumation et aux funérailles, ainsi que l'organisation des événements spéciaux et l'octroi de subventions pour perpétuer le souvenir des morts de la guerre et d'autres personnes qui ont servi le Canada lors d'autres périodes de conflit armé.

**Tableau 1 : Organigramme du portefeuille des Anciens Combattants - 1996-1997**



En plus de remplir les fonctions d'administration des ententes immobilières avec les anciens combattants et d'aide à ces derniers qui se sont établis selon les modalités de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, l'activité de l'administration du Ministère coordonne les opérations des bureaux du secrétaire d'État (Anciens Combattants)<sup>1</sup>, du sous-ministre, de deux sous-ministres adjoints ainsi que les fonctions de soutien à la gestion des finances, du personnel, des services de gestion, des services ministériels, des communications, de la vérification, de l'évaluation, des services de sécurité, et de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Les prestations et les services offerts par ACC sont exécutés par l'entremise d'une organisation décentralisée qui comprend une administration centrale à Charlottetown, le bureau de la Capitale nationale à Ottawa, et un réseau de bureaux régionaux et de bureaux qui desservent les clients à travers le Canada. Le Ministère dirige aussi un hôpital à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec).

- Le **programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)** est dirigé par le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] et comporte principalement une seule activité, les pensions. Le TACRA révisé toute décision avec laquelle n'est pas d'accord un ancien combattant ou une autre personne et qui a été rendue par Anciens Combattants Canada en ce qui a trait aux pensions d'invalidité; il entend également les appels interjetés par les personnes qui ne sont pas d'accord avec la décision du comité de révision du Tribunal. De plus, ce dernier entend les appels de dernière instance portant sur les allocations d'ancien combattant, qui sont interjetés par les personnes qui ne sont pas d'accord avec la décision rendue par Anciens Combattants Canada. Le Tribunal interprète aussi la *Loi sur les pensions*, la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils*, la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, et autres lois connexes.

La prestation des services du TACRA est exécutée par l'entremise d'une organisation centrale à Charlottetown; toutefois, les auditions se tiennent en différents endroits au pays.

L'administration du Portefeuille est coordonnée par l'intermédiaire des bureaux du sous-ministre (ACC) et du président (TACRA) qui collaborent à des questions qui touchent l'ensemble du Portefeuille. L'organigramme à la page 4 présente un résumé des rôles, des responsabilités et de plusieurs des lois habilitantes pour chacun des secteurs du Portefeuille.

---

<sup>1</sup> Suite à l'élection nationale tenue en juin 1997, le Bureau du secrétaire d'État a été éliminé.

À la fin de mars 1997, la population des anciens combattants au Canada était estimée à 460 000, dont environ 44 000 étaient des femmes. (Ces nombres ont été révisés en mars 1996 afin de tenir compte des «Tables de mortalité» révisées pour la période 1990 à 1992 et fournies par Statistique Canada.) Au Canada, un homme sur trois âgé de 65 ans et plus, en 1996-1997, était un ancien combattant. Pendant cette même période, les anciens combattant étaient âgés de 75 ans, en moyenne.

Ces chiffres ne représentent pas toutefois le nombre d'anciens combattants qui ont actuellement profité des programmes du Portefeuille, mais plutôt la population totale en puissance des anciens combattants admissibles à des prestations et aux services fournis par le portefeuille des Anciens Combattants. En 1996-1997, environ 220 000 clients recevaient des prestations directes. De ce nombre, environ 126 000 étaient des anciens combattants, 71 000 étaient des survivants et des personnes à charge des anciens combattants, et 23 000 étaient des anciens membres des Forces canadiennes.

Les besoins des anciens combattants évoluent : ils n'ont plus aujourd'hui tant besoin de soutien du revenu que d'aide pour faire face aux difficultés (maladies chroniques, santé plus fragile et perte de mobilité). Un pourcentage élevé des anciens combattants clients sont invalides. En prenant de l'âge, les anciens combattants deviennent généralement plus vulnérables et moins autonomes.

Les Canadiens ont de quoi être fiers des programmes offerts aux anciens combattants, mais il faut constamment veiller à ce que les programmes demeurent pertinents, à ce qu'ils correspondent aux objectifs fixés par le Parlement et à ce qu'ils soient exécutés de la façon la plus efficace possible. Les initiatives stratégiques présentés à la page 3 visaient à garantir que les programmes soient toujours axés sur les clients et fondés sur leurs besoins.

## Partie III : Réalisations du portefeuille

### A. Attentes en matière de rendement

#### Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles, 1996-1997, par organisation et activité (millions de dollars)

| Activités des programmes   |                              |                                  |                              |                             |                                  |
|--|------------------------------|----------------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| Organisation   | Soins de santé               | Pensions                         | Soutien financier            | Administration du Ministère | TOTAUX                           |
| Secteur des services aux anciens combattants                             | 595,8<br><b>567,7</b>        | 1 180,1<br><b>1 158,2</b>        | 114,3<br><b>99,4</b>         |                             | 1 890,1<br><b>1 825,3</b>        |
| Secteur des services ministériels  | 4,9<br><b>4,9</b>            | 0,5<br><b>0,5</b>                | 0,5<br><b>0,5</b>            | 26,1<br><b>40,9</b>         | 32,0<br><b>46,8</b>              |
| Bureau de services juridiques des pensions                               |                              | 5,0<br><b>4,8</b>                |                              |                             | 5,0<br><b>4,8</b>                |
| Services exécutifs du Portefeuille                                       |                              |                                  |                              | 1,4<br><b>1,2</b>           | 1,4<br><b>1,2</b>                |
| Direction générale de la planification ministérielle                     |                              |                                  | 1,4<br><b>1,7</b>            |                             | 1,4<br><b>1,7</b>                |
| Direction générale des Communications                                    |                              |                                  |                              | 1,4<br><b>2,2</b>           | 1,4<br><b>2,2</b>                |
| <b>Totaux pour le programme des Anciens Combattants</b>                  | <b>600,7</b><br><b>572,5</b> | <b>1 185,6</b><br><b>1 163,5</b> | <b>116,2</b><br><b>101,7</b> | <b>29,0</b><br><b>44,3</b>  | <b>1 931,4</b><br><b>1 882,0</b> |
| <b>Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</b> |                              | 7,7<br><b>8,3</b>                |                              |                             | 7,7<br><b>8,3</b>                |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>600,7</b><br><b>572,5</b> | <b>1 193,3</b><br><b>1 171,8</b> | <b>116,2</b><br><b>101,7</b> | <b>29,0</b><br><b>44,3</b>  | <b>1 939,1</b><br><b>1 890,3</b> |
| <b>% du TOTAL</b>  | <b>30,3</b>                  | <b>62,0</b>                      | <b>5,4</b>                   | <b>2,3</b>                  | <b>100,0</b>                     |

Notes : 1. Les parties ombrées indiquent les dépenses ou les recettes réelles en 1996-1997.

2. Il se peut que les totaux des colonne ne font pas le compte exacte; ceci est dû à l'arrondissement des chiffres.

## Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par activités des programmes

(millions de dollars)

| Activités  | ÉTP          | Frais de fonctionnement (1) | Dépenses en capital | Subventions et contributions votées | Sous-total : Dépenses votées brutes | Subventions et contributions législatives | Dépenses brutes totales | Moins : Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes totales |
|--|--------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|-------------------------|---|-------------------------|
| <i>Programme des Anciens Combattants</i>             |              |                             |                     |                                     |                                     |   |                         |   |                         |
| Soins de santé                                       | 1 986        | 429,2                       | 1,4                 | 170,1                               | 600,7                               | ---                                       | 600,7                   | ---                                     | 600,7                   |
|  | <b>1 866</b> | <b>415,7</b>                | <b>2,8</b>          | <b>154,1</b>                        | <b>572,6</b>                        | ---                                       | <b>572,6</b>            | ---                                     | <b>572,6</b>            |
| Pensions   | 453          | 25,7                        | 0,1                 | 1,159,8                             | 1,185,6                             | ---                                       | 1,185,6                 | ---                                     | 1 185,6                 |
|  | <b>418</b>   | <b>27,6</b>                 | <b>0,5</b>          | <b>1 135,4</b>                      | <b>1 163,5</b>                      | ---                                       | <b>1 163,5</b>          | ---                                     | <b>1 163,5</b>          |
| Soutien financier                                    | 300          | 26,6                        | 0,2                 | 88,8                                | 115,6                               | 0,6                                       | 116,2                   | ---                                     | 116,2                   |
|  | <b>296</b>   | <b>20,6</b>                 | <b>1,7</b>          | <b>79,0</b>                         | <b>101,3</b>                        | <b>0,3</b>                                | <b>101,6</b>            | ---                                     | <b>101,6</b>            |
| Administration du Ministère                          | 447          | 28,9                        | 0,1                 | ---                                 | 29,0                                | 0,0                                       | 29,0                    | ---                                     | 29,0                    |
|  | <b>476</b>   | <b>41,7</b>                 | <b>2,6</b>          | ---                                 | <b>44,3</b>                         | <b>0,0</b>                                | <b>44,3</b>             | ---                                     | <b>44,3</b>             |
| <b>Total du programme Anciens Combattants</b>        | <b>3 186</b> | <b>510,4</b>                | <b>1,8</b>          | <b>1 418,7</b>                      | <b>1 930,9</b>                      | <b>0,6</b>                                | <b>1 931,4</b>          | ---                                     | <b>1 931,4</b>          |
|  | <b>3 056</b> | <b>505,6</b>                | <b>7,6</b>          | <b>1 368,5</b>                      | <b>1 881,7</b>                      | <b>0,3</b>                                | <b>1 882,0</b>          | ---                                     | <b>1 882,0</b>          |
| <i>Programme du Tribunal des anciens combattants</i> |              |                             |                     |                                     |                                     |   |                         |   |                         |
| - Pensions   | 105          | 7,6                         | 0,1                 | ---                                 | 7,7                                 | ---                                       | 7,7                     | ---                                     | 7,7                     |
|  | <b>97</b>    | <b>8,0</b>                  | <b>0,3</b>          | ---                                 | <b>8,3</b>                          | ---                                       | <b>8,3</b>              | ---                                     | <b>8,3</b>              |
| <b>Totaux</b>  | <b>3 291</b> | <b>518,0</b>                | <b>1,9</b>          | <b>1 418,7</b>                      | <b>1 938,6</b>                      | <b>0,6</b>                                | <b>1 939,1</b>          | ---                                     | <b>1 939,1</b>          |
|  | <b>3 153</b> | <b>513,6</b>                | <b>7,9</b>          | <b>1 368,5</b>                      | <b>1 890,0</b>                      | <b>0,3</b>                                | <b>1 890,3</b>          | ---                                     | <b>1 890,3</b>          |
| Autres recettes et dépenses                          |              |                             |                     |                                     |                                     |   |                         |   |                         |
| Recettes à valoir sur le Trésor                      |              |                             |                     |                                     |                                     |   |                         |   | (50,2)                  |
|  |              |                             |                     |                                     |                                     |   |                         |   | <b>(48,9)</b>           |
| Coût des services fournis par d'autres ministères    |              |                             |                     |                                     |                                     |   |                         |   | 24,3                    |
|  |              |                             |                     |                                     |                                     |   |                         |   | <b>24,2</b>             |
| Coût net du programme                                |              |                             |                     |                                     |                                     |   |                         |   | 1 913,2                 |
|  |              |                             |                     |                                     |                                     |   |                         |   | <b>1 865,6</b>          |

Notes : 1. Les chiffres ombrés indiquent les dépenses recettes réelles en 1996-1997.

2. Il se peut que les totaux des colonne ne font pas le compte exacte; ceci est dû à l'arrondissement des chiffres.

1. Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.

## Dépenses du Portefeuille prévues et réelles par activité

(millions de dollars)

| Activités des programmes  | Réel<br>1993-1994 | Réel<br>1994-1995 | Réel<br>1995-1996 | Total prévu<br>1996-1997 | Réel<br>1996-1997 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| <b><i>Programme des Anciens Combattants</i></b>                                     |                   |                   |                   |                          |                   |
| Soins de santé  | 597,3             | 619,7             | 615,3             | 600,7                    | 572,6             |
| Pensions  | 1 120,9           | 1 133,0           | 1 143,8           | 1 185,6                  | 1 163,5           |
| Soutien financier   | 184,0             | 162,1             | 125,5             | 116,2                    | 101,6             |
| Administration du Ministère   | 49,7              | 45,2              | 44,6              | 29,0                     | 44,3              |
| Sous-total, Programme des Anciens Combattants                                       | 1 951,8           | 1 960,0           | 1 929,2           | 1 931,4                  | 1 882,0           |
| <i>Programme du Bureau de services juridiques des pensions</i> - Pensions           | 7,5               | 7,5               | 0,0               | 0,0                      | 0,0               |
| <b>Totaux du programme des Anciens Combattants</b>                                  | <b>1 959,3</b>    | <b>1 967,5</b>    | <b>1 929,2</b>    | <b>1 931,4</b>           | <b>1 882,0</b>    |
| <b><i>Programme de la Commission canadienne des pensions</i> - Pensions</b>         |                   |                   |                   |                          |                   |
| <i>Programme du Tribunal des anciens combattants</i> - Pensions                     | 3,4               | 3,1               | 0,0               | 0,0                      | 0,0               |
| <i>Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i> - Pensions | 0,0               | 0,0               | 8,0               | 7,7                      | 8,3               |
| <b>Totaux du programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</b>  | <b>8,4</b>        | <b>7,8</b>        | <b>8,0</b>        | <b>7,7</b>               | <b>8,3</b>        |
| <b>Total du Portefeuille</b>  | <b>1 967,7</b>    | <b>1 975,3</b>    | <b>1 937,2</b>    | <b>1 939,1</b>           | <b>1 890,3</b>    |

Au cours de l'exercice 1996-1997, on a dépensé 48,8 millions \$ (ou 2,5 p. 100) de moins que prévu. Les clients admissibles ont reçu toutes les prestations auxquelles ils avaient droit, mais les prévisions de dépenses pour les principaux secteurs de programmes comme les autres services de santé achetés (ASSA), les pensions d'invalidité, l'allocation d'ancien combattant (AAC) et le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) ont été établies plusieurs mois avant le début de l'exercice et comprenaient en général des provisions permettant de couvrir les augmentations imprévues de la demande.

Les principaux engagements des Anciens Combattants d'obtenir des résultats, tels que publiés à l'annexe B du Rapport de 1996 du président du Conseil du Trésor au Parlement, sont reproduites à la page 10. Rapport est fait, à la section intitulée «Réalizations en matière de rendement» qui suit immédiatement le tableau sur les principales attentes en matière de rendement, sur les réalisations par rapport à ces principaux engagements, de même que par rapport aux engagements continus mentionnés au rapport sur le rendement pour l'exercice 1996-1997. S'ils ne le sont pas mentionnés à la section «Réalisation en

matière de rendement», rapport sera fait par programme et activité du Portefeuille sur les priorités identifiées à la partie III du Budget des dépenses pour l'exercice 1996-1997 à la section intitulée «Rendement ministériel», qui commence à la page 17.

### Résumé des attentes en matière de rendement

| <b>Anciens Combattants Canada</b>   |   |
|---|---|
| <b>Pour fournir aux Canadiens :</b>   | <b>Sera démontré par :</b>  |
| <b>L'engagement de fournir aux anciens combattants, aux personnes à leur charge et à d'autres civils admissibles les avantages, l'aide financière et les services de soins de santé auxquels ils ont droit et ceci d'une façon rentable</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La réduction de 50 p. 100 des délais de traitement des demandes de pension d'ici deux ans</li> <li>➤ La rationalisation ou la réduction des coûts de soins de santé en éliminant les excès, la duplication et les chevauchements tout en maintenant un niveau satisfaisant de service</li> <li>➤ En tant que projet interministériel, explorer toutes les options visant à réduire les coûts des produits et des services de santé au moyen d'achats collectifs interministériels, tout en maintenant un niveau satisfaisant de service</li> <li>➤ Une haute qualité de services offerts aux clients, conformément aux normes de services publiées</li> <li>➤ L'évaluation de la possibilité de céder l'hôpital Sainte-Anne à la province</li> </ul> |
| <b>L'engagement de promouvoir le bien-être et l'autosuffisance des anciens combattants à titre de membres actifs de leur collectivité</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une assistance aux clients pour qu'ils maintiennent leur autonomie et leur qualité de vie par le biais de programmes tels le Programme pour l'autonomie des anciens combattants</li> </ul>   |
| <b>L'engagement de perpétuer le souvenir des réalisations et des sacrifices des anciens combattants auprès des Canadiens et Canadiennes</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'élaboration de programmes d'éducation et de sensibilisation des jeunes aux efforts de guerre du Canada</li> <li>➤ L'utilisation accrue de la technologie pour assurer une meilleure communication de l'information sur les réalisations du Canada en temps de guerre et son héritage (p. ex. Internet, Schoolnet)</li> </ul>   |

### B. Réalisations en matière de rendement

**Engagement des Anciens Combattants : Fournir aux anciens combattants, aux personnes à leur charge et à d'autres civils admissibles les avantages, l'aide financière et les services de soins de santé auxquels ils ont droit et ceci d'une façon rentable.**

**Notre objectif: Réduire le délai d'exécution des demandes de pension d'invalidé.**

**Notre approche :** La mise en oeuvre des mesures découlant de l'adoption, en septembre 1995, des lois en matière de la réforme des pensions (projet de loi C-67) a permis au Portefeuille d'accélérer le processus de traitement des demandes de pension d'invalidité et d'audition des appels en éliminant les dédoublements et en réduisant la paperasserie.

**Notre réalisation :** À l'heure actuelle, quelque 151 000 anciens combattants canadiens ainsi que leurs survivants touchent une pension d'invalidité. Au cours de l'exercice 1996-1997, le Ministère a reçu 12 689 premières demandes. À la fin de mars 1997, le Portefeuille a réduit considérablement le temps nécessaire pour traiter une demande de pension d'invalidité jugée favorable—à partir de la date de réception de la première demande jusqu'à la date du paiement suivant une décision favorable d'une audition d'appel—et on devrait pouvoir atteindre l'objectif de réduction de 50 p. 100 des délais de traitement d'ici le 15 septembre 1997.

**Notre objectif :** *La rationalisation ou la réduction des coûts de soins de santé en éliminant les excès, la duplication et les chevauchements tout en maintenant un niveau satisfaisant de service.*

Cet objectif a été réalisé au moyen des trois approches suivantes :

**1<sup>ière</sup> approche :** L'Initiative de limitation des coûts du portefeuille des Anciens Combattants a été mise en oeuvre en décembre 1992 par Anciens Combattants, qui voulait ainsi identifier et surmonter les obstacles l'empêchant de réaliser, de façon rentable, deux de ses activités : le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et les autres services de santé achetés (ASSA).

**Notre réalisation :** Les exercices de limitation des coûts de 1995-1996 et 1996-1997 ont donné au Ministère les connaissances nécessaires pour limiter les coûts tout en maintenant la qualité des soins et des services offerts à la clientèle. Les économies réalisées dans le cadre de l'initiative ont été intégrées aux données cernées dans l'Examen des programmes.

**2<sup>ième</sup> approche :** Dans le cadre des exercices d'Examen des programmes effectués en 1995 et 1996, tous les programmes et activités du gouvernement fédéral ont fait l'objet d'un examen complet et rigoureux. Ces exercices visaient principalement à déterminer les responsabilités et rôles principaux du gouvernement fédéral et à constituer un gouvernement moderne et abordable.

**Notre réalisation :** Les exercices de l'Examen des programmes effectués en 1994-1995 et en 1995-1996 ont confirmé la pertinence continue des principales responsabilités du portefeuille des Anciens Combattants à l'égard des pensions d'invalidité, des soins de santé, du soutien financier et des activités commémoratives. La plupart des mesures indiquées aux exercices de l'Examen des programmes de 1995-1996 et 1996-1997 ont été mises en exécution et les objectifs de réduction ont été atteints. Les mécanismes utilisés pour cet exercice ont été intégrés aux pratiques de gestion du Portefeuille. L'Examen des programmes ne sera donc plus considéré désormais comme une activité stratégique.

**3<sup>ème</sup> approche :** ACC a lancé en avril 1996 une initiative intitulée «Stratégie d'accès aux services de santé» afin de stabiliser l'augmentation des dépenses de programmes résultant des mesures de limitation des coûts des dépenses résultant des mesures de limitation des coûts prises par certaines provinces.

**Notre réalisation :** L'objectif de cette initiative était d'élaborer une stratégie afin que les anciens combattants soient mieux à même, à titre de résidents de la province où ils habitent, de tirer pleinement avantage de leur admissibilités aux prestations de soins de santé provinciales. Les résultats de cette initiative ont été intégrés à d'autres initiatives comme la limitation des coûts du portefeuille des Anciens Combattants, la coordination des soins de santé et l'examen des besoins des anciens combattants en matière de soins de santé.

**Notre objectif :** *En tant que projet interministériel, explorer toutes les options visant à réduire les coûts des produits et des services de santé au moyen d'achats collectifs interministériels, tout en maintenant un niveau satisfaisant de service.*

**Notre approche :** Le gouvernement fédéral achète une vaste gamme de services et de soins de santé dans le cadre de l'exécution d'un grand nombre de ses programmes. Anciens Combattants Canada a dirigé une initiative intergouvernementale de coordination des soins de santé visant à examiner la possibilité de réaliser des économies grâce au pouvoir d'achat collectif des ministères et organismes fédéraux oeuvrant dans le domaine des soins de santé.

**Nos réalisations :** L'objectif de l'initiative de coordination des soins de santé est de fournir, au prix le plus bas possible, un niveau satisfaisant de fournitures et de services de santé spécifiques pour les clients du gouvernement fédéral en coordonnant les efforts des ministères et organismes fédéraux participants. Des progrès ont été réalisés dans les quatre objectifs de l'initiative. À l'échelon macro-économique, on a ébauché une stratégie coordonnée en matière de soins

de santé à l'intention des clients du gouvernement fédéral; on est en train de réviser le document. Au niveau opérationnel, on a approuvé—et on est en train de mettre en oeuvre—une stratégie coordonnée sur les soins de la vue, suite au projet pilote réalisé en Alberta. On a également utilisé la technologie de l'Intrant ainsi qu'un logiciel de renseignements commerciaux pour permettre aux ministères d'accroître l'échange et l'analyse de leurs données et de leurs renseignements. Ces outils ont servi à soutenir les négociations collectives avec les pharmaciens en cours dans plusieurs provinces.

**Notre objectif :** *Une haute qualité de services offerts aux clients, conformément aux normes de services publiées.*

**Notre approche :** L'engagement du Portefeuille vis-à-vis de la qualité se reflète dans sa mission, dans sa vision, dans les principes qui l'animent ainsi que dans sa volonté de fournir des services de qualité de façon courtoise, rapide et équitable. En plus de mettre l'accent sur les normes de services publiées, le Ministère a élaboré une stratégie sur la qualité du service—intitulée *Recherche de la qualité*—et il poursuit l'élaboration et la mise en oeuvre, dans l'ensemble du Portefeuille, d'un programme de services de qualité axé sur la prestation de services aux clients, conformément aux principes établis dans l'initiative fédérale sur la qualité du service.

**Nos réalisations :** La stratégie *Recherche de la qualité* s'inscrit dans la démarche d'Anciens Combattants en réponse à l'initiative fédérale sur la qualité du service. Elle établit, à l'intention des gestionnaires et des employés, le cadre dans lequel doit s'effectuer l'élaboration d'un programme sur la qualité des services pour le Portefeuille et fixe les objectifs que le Ministère souhaite atteindre au cours des prochaines années afin de concrétiser sa vision en ce qui concerne la qualité du service.

La Réforme des pensions, qui est une grande réussite, ainsi que le Projet de remaniement des prestations nous permettront d'améliorer le service aux clients et joueront par conséquent un rôle important dans l'orientation du Portefeuille en matière de qualité du service.

Dans le cadre de l'élaboration de notre programme sur la qualité du service, nous avons consulté les clients du Portefeuille par le biais d'un sondage et de groupes de discussion destinés à déterminer le degré de satisfaction à l'égard de nos services et à évaluer différents aspects de la prestation de service.

La plupart des clients considèrent positivement la qualité des services actuellement offerts par Anciens Combattants. La grande majorité (90 p. 100) sont satisfaits de la qualité globale des services reçus d'Anciens Combattants Canada. Au total, 51 pour cent se disent *très satisfaits* et un autre 39 pour cent se disent *satisfaits*. Rares sont ceux qui expriment une insatisfaction (8 p. 100). Les résultats du sondage fournissent une excellente base pour l'avenir du Portefeuille qui cherche continuellement à améliorer la qualité des services.

**Notre objectif :** *Créer une organisation novatrice et dynamique capable de s'adapter rapidement aux priorités et aux besoins changeants.*

**Notre approche :** Anciens Combattants fera l'intégration de la gestion des ressources humaines à la planification stratégique et opérationnelle.

**Notre réalisation :** Anciens Combattants a élaboré le Plan d'action La Relève par lequel la gestion des ressources humaines est intégrée à la planification stratégique et à la planification des activités.

**Notre objectif :** *Étudier la possibilité de partager des services, et de former des partenariats et des associations stratégiques avec d'autres organisations du secteur public et du secteur privé.*

**Notre approche :** Dans l'esprit des initiatives prises par le gouvernement fédéral afin de rationaliser ses opérations et d'en accroître la productivité, Anciens Combattants continue à appuyer l'entente pour le partage des services, le partenariat et l'association avec des organismes public ou privés, et d'explorer d'autres modes de prestation de services.

**Nos réalisations :** La principale association stratégique est celle qui existe entre Anciens Combattants et les dix gouvernements provinciaux. Ce partenariat permet de coordonner la prestation de services de soins de santé comme le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Système de comptabilisation de traitements et les soins en établissement dispensés à nos clients.

En outre, les représentants principaux des gouvernements provincial et fédéral à l'Î.-P.-É., ainsi que les établissements d'enseignement postsecondaire, ont formé une coalition stratégique dans le cadre du Partenariat dans l'économie du savoir (PES). Les partenaires reconnaissent que les connaissances sont une des composantes essentielles d'une économie

vigoureuse et durable; c'est pourquoi ils travaillent ensemble à partager de l'information, des ressources et de l'expertise pour élaborer et mettre en oeuvre des approches innovatrices à la prestation des services.

Par la signature du protocole d'entente sur le PES en février 1997, le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, et le premier ministre de l'Î.-P.-É., M. Pat Binns, ont fait preuve de leur engagement et de l'appui qu'ils comptent consacrer à l'initiative. Au 31 mars 1997, treize projets distincts avaient été approuvés par le comité directeur, et le travail préliminaire était déjà avancé.

**Notre objectif :** *L'évaluation de la possibilité de céder l'hôpital Sainte-Anne à la province.*

**Notre approche :** Depuis 1963, le gouvernement fédéral a pour politique de céder les hôpitaux pour anciens combattants aux provinces. L'hôpital Sainte-Anne, situé à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec), est le dernier hôpital qui relève exclusivement du portefeuille des Anciens Combattants. L'objectif de cette initiative est de céder l'hôpital Sainte-Anne tout en s'assurant que les anciens combattants admissibles continuent d'avoir accès à des soins de longue durée d'excellente qualité, qui correspondent aux soins que reçoivent les anciens combattants ailleurs au Canada.

**Notre réalisation :** On a formé une équipe de projet afin de faciliter les discussions et les négociations en vue de la cession éventuelle de l'établissement à la province. On a élaboré différentes approches qui tiennent compte de l'énoncé de principes d'Anciens Combattants sur les priorités en matière de finances, de service aux clients et de ressources humaines.

**Engagement des Anciens Combattants :** *Promouvoir le bien-être et l'auto-suffisance des anciens combattants à titre de membres actifs de leurs collectivités.*

**Notre objectif :** *Exécuter des programmes et entreprendre des initiatives pour appuyer les anciens combattants, les civils admissibles et les membres de leurs familles.*

**Notre approche :** Depuis son début en 1981, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) a aidé les anciens combattants, dont l'autonomie et la qualité de vie étaient menacées, en leur offrant des soins à domicile et des soins de longue durée dans un établissement communautaire.

**Notre réalisation :** Des dizaines de milliers d'anciens combattants ont pu et continuent de pouvoir rester dans leur domicile ou dans leur collectivité pendant de nombreuses années, ce qui permet d'éviter les coûts élevés de soins en établissement.

**Engagement des Anciens Combattants :** *Perpétuer le souvenir des réalisations et des sacrifices des anciens combattants auprès des Canadiens et Canadiennes.*

**Notre objectif :** *L'élaboration de programmes d'éducation et de sensibilisation des jeunes aux efforts de guerre du Canada*

**Notre approche :** Anciens Combattants a établi un important réseau de contacts dans le milieu de l'enseignement au Canada : ministères provinciaux de l'Éducation, associations nationales et provinciales d'enseignants, titulaires de classe. Ces contacts, ainsi que la présence de représentants du Ministère à toutes les conférences sur l'éducation, nous permettent de promouvoir efficacement l'intégration de documents de commémoration dans les écoles du pays.

**Nos réalisations :** Environ 6 000 trousseaux éducatifs complets sur la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale ont été distribués dans les écoles canadiennes en partenariat avec Postes Canada. On est également en train de mettre au point un CD-ROM sur le même thème.

Des efforts ont également été déployés afin de mettre au point des documents et des activités destinés aux jeunes dans le cadre de la Semaine des anciens combattants et du Jour du Souvenir.

**Notre objectif :** *L'utilisation accrue de la technologie pour assurer une meilleure communication de l'information sur les réalisations du Canada en temps de guerre et son héritage (p. ex. Internet, Schoolnet)*

**Notre approche :** Par le passé, le Ministère a eu recours à des méthodes de communication traditionnelles pour faire comprendre l'importance des réalisations et des sacrifices des Canadiens durant les périodes de conflit armé.

Grâce aux progrès technologiques, de nouvelles avenues ont pu être explorées afin de permettre à la population canadienne d'accéder plus facilement aux documents de commémoration.

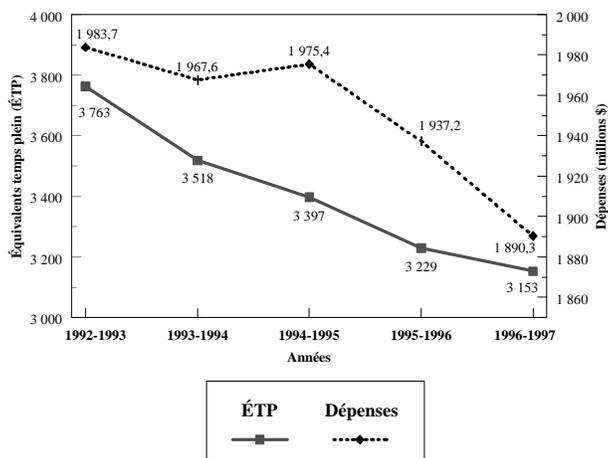
**Nos réalisations :** Des nouveaux éléments, axés sur la commémoration ont ainsi été intégrés au site Internet d'ACC. Mentionnons, entre autres : une exposition de médailles, des visites virtuelles des tunnels de Vimy, des enregistrements audios d'entrevues avec des anciens combattants ainsi que les Livres du Souvenir.

Anciens Combattants Canada s'est associé au Programme du réseau scolaire canadien d'Industrie Canada afin de mettre en oeuvre, sur Internet, des projets destinés à sensibiliser davantage les étudiants et les enseignants à l'expérience vécue par le Canada, ici et à l'étranger, durant la Seconde Guerre mondiale.

### Rendement ministériel

Tel qu'illustré au tableau 2 à la page 17, les dépenses totales du portefeuille des Anciens Combattants ont diminué de 4,7 p. 100 pendant les derniers cinq ans, soit de 1992-1993 à 1996-1997; l'utilisation des ressources humaines a subi une réduction de 16,2 p. 100 pendant cette même période. Ces réductions sont attribuables principalement à la mise en oeuvre des mesures de limitation des coûts et d'Examen des programmes ainsi qu'à une réduction du nombre de clients.

**Tableau 2 : Graphique des dépenses du Portefeuille et de l'utilisation des équivalents temps plein (ÉTP) - 1992-1993 à 1996-1997**



En 1996-97, les services et les avantages fournis aux anciens combattants ont représenté 92,7 p. 100 des dépenses totales du Portefeuille—les dépenses liées à l'exécution des programmes et les frais administratifs ont représenté 7,3 p. 100 du total. Les dépenses

réelles totales du Portefeuille des Anciens Combattants ont représenté 1,2 p. 100 des dépenses totales prévues du gouvernement fédéral pour l'exercice 1996-1997. Les renseignements détaillés sur le rendement du Portefeuille pour l'exercice 1996-1997 seront présentés, par programmes et par structures d'activités, suivant l'ordre établi dans le Cadre du plan opérationnel (voir la page 2).

## **1. Programme des Anciens Combattants**

L'objectif du programme des Anciens Combattants, opéré sous la direction d'Anciens Combattants Canada, est de fournir l'appui nécessaire au bien-être physique, mental, social et financier des anciens combattants, des personnes à leur charge ainsi que des autres personnes admissibles. Le programme des Anciens Combattants comporte quatre activités : soins de santé, pensions, soutien financier et administration du Ministère. Les réalisations pour chacune de ces activités suivent.

### **A) Soins de santé**

**Description de l'activité des soins de santé :** Fournir aux anciens combattants admissibles les soins hospitaliers, médicaux et d'hébergement; les services médicaux et dentaires dans les cliniques externes; les examens pour les soins de santé; la consultation en matière de bien-être social; les services de prothèses ainsi que la formation; les allocations et les prestations connexes.

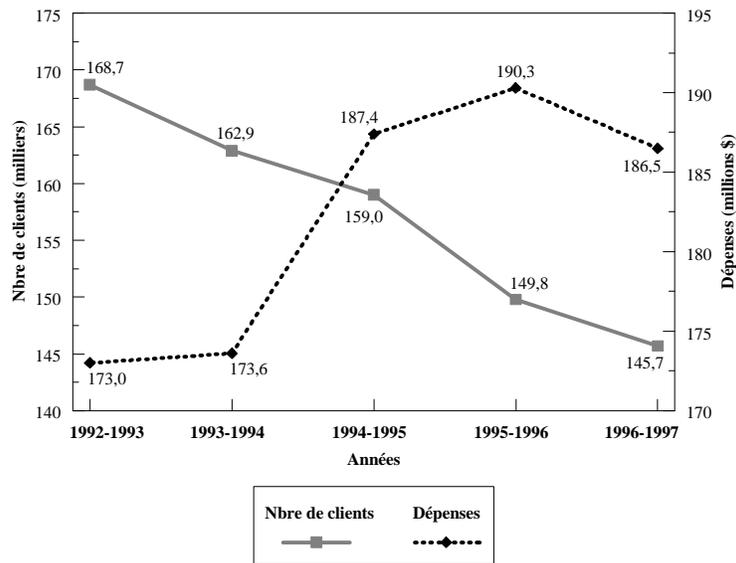
Les principaux avantages et services offerts aux clients admissibles sous les auspices de l'activité de soins de santé comprennent : les services de soins de santé, le traitement et autres avantages relatifs aux services de soins de santé, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, et les soins de longue durée.

Les *Services de soins de santé*, qui comprennent des services personnalisés tels que des évaluations compréhensives, des conseils et la gestion de cas, la défense des droits ainsi l'aiguillage vers d'autres organismes communautaires, n'aboutissent pas toujours à la prestation d'avantages pour soins de santé; ils permettent néanmoins d'atteindre l'objectif général du Ministère, qui est d'assurer des soins continus permettant aux clients de rester en santé et autonomes au sein de leur communauté.

En 1996-1997, les dépenses associées aux avantages et aux services fournis dans le cadre du programme *Traitement et autres avantages relatifs aux services de santé* se sont élevées à environ 186,5 millions de dollars. Ces avantages et services ont été administrés en majeure partie par l'entremise d'un service automatisé, le Système de comptabilisation de traitement (SCT). L'administration du SCT a été adjugée par contrat en 1995 à la Croix Bleue du Canada atlantique pour la période allant de 1995 à 2000. En 1996-1997, environ 146 000 clients dans tout le pays étaient admissibles aux avantages et aux services médicaux administrés par l'entremise du SCT. Le tableau 3 ci-dessous montre les tendances en ce qui concerne les dépenses et le nombre de clients admissibles aux avantages du programme de Traitement et autres avantages relatifs aux services de santé

pour la période allant de 1992-1993 à 1996-1997.

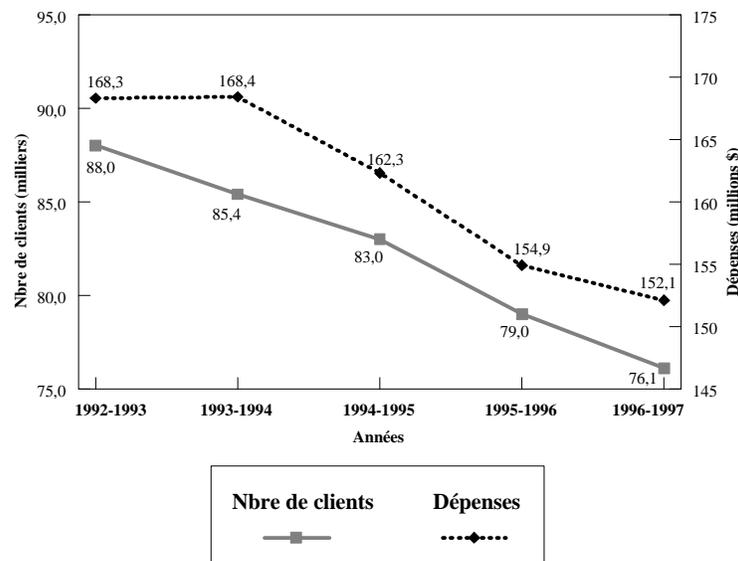
**Tableau 3 : Graphique du nombre de clients admissibles aux avantages du programme de Traitement et autres avantages relatifs aux services de santé et des dépenses (1992-1993 à 1996-1997)**



Quoique le nombre de clients admissibles ait diminué de 13,6 p. 100 pendant la période allant de 1992-1993 à 1996-1997, les dépenses en ce qui concerne les traitements ont augmenté de 7,2 p. 100 pendant cette même période; pendant le seul exercice 1994-1995 les dépenses ont augmenté de 7,4 p. 100. Cette augmentation des dépenses de traitement d'ACC était due principalement à l'augmentation générale des coûts pour les fournitures et les services de soins de santé ainsi qu'à l'adoption dans certaines provinces de politiques de compression des coûts de soins de santé. En réponse à ces augmentations, ACC a mis en exécution des initiatives telles que la limitation des coûts du portefeuille des Anciens Combattants (voir la page 11) et la stratégie d'accès aux services de santé (voir la page 12). Par l'entremise de limites sur le plan financier et sur le plan de la périodicité et d'autres mesures, ACC a pu contrôler ses coûts en ce qui concerne les soins de santé tout en maintenant les niveaux de qualité des soins et des services fournis à ses clients.

Les dépenses associées au *Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)* se sont élevées en 1996-1997 à 152,1 millions de dollars. Environ 76 000 clients ont touché des prestations dans le cadre de ce programme au cours de cet exercice. Le tableau 4 ci-dessous montre les tendances en ce qui concerne les dépenses et la participation des clients à ce programme pour la période allant de 1992-1993 à 1996-1997. Pendant l'exercice 1996-1997, le nombre de clients qui ont touché des avantages du PAAC a diminué de 3,7 p. 100 et les dépenses associées ont diminué de 1,8 p. 100. Les dépenses du programme du PAAC ont demeuré ferme en raison de la demande de plus de services par client; cette demande est associée au vieillissement de la population des anciens combattants.

**Tableau 4 : Graphique du nombre de clients et des dépenses pour le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (1992-1993 à 1996-1997)**



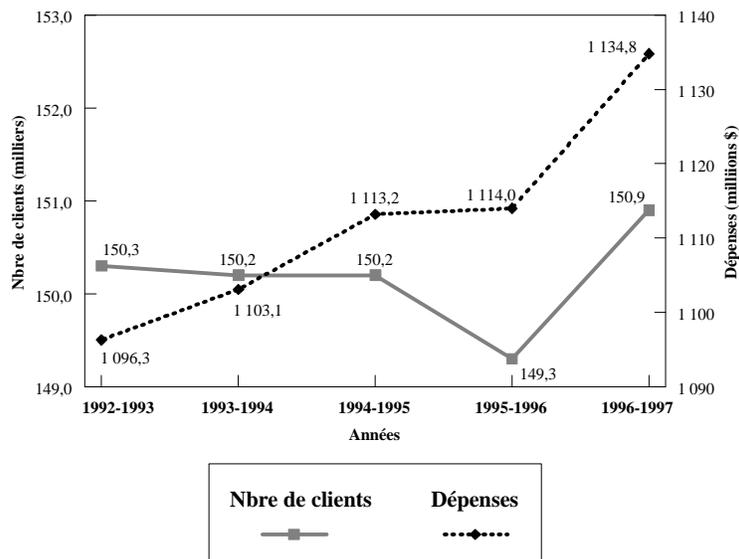
En 1996-1997, Anciens Combattants Canada a fourni des services coordonnés dans le cadre du programme de *Soins de longue durée* à environ 7 200 anciens combattants et civils admissibles dans différents établissements au Canada (hôpital du Ministère, établissements communautaires et établissements contractants). Au 31 mars 1997, les dépenses totales pour les soins de longue durée s'élevaient à environ 113,0 millions de dollars. Les dépenses associées au fonctionnement de l'hôpital Sainte-Anne, le seul établissement appartenant encore au Ministère, se sont élevées à environ 62,9 millions de dollars en 1996-1997. L'hôpital administrait environ 600 lits avec un effectif d'environ 1 000 équivalents temps plein.

## B) Pensions

**Description de l'activité des pensions :** L'approbation des décisions et le paiement des pensions et des prestations d'invalidité ou de décès, la fourniture d'une aide juridique aux personnes qui veulent présenter des demandes conformément à la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants*, de la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils*, au *Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation*, et aux lois et ordonnances connexes.

En 1996-1997, quelques 151 000 clients ont reçu des chèques de pension d'invalidité d'Anciens Combattants Canada (ACC) pour un montant total d'environ 1 134,8 millions de dollars. Cette activité est un processus intégré, administré par ACC et le Tribunal d'appel des anciens combattants (révision et appel) (TACRA), qui oeuvrent en étroite collaboration pour distribuer des pensions aux anciens combattants admissibles et aux personnes à leur charge. On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'exécution du programme du TACRA à la section consacrée à ce Programme (voir la page 23). En 1996-1997, les dépenses associées à l'exécution du programme des pensions d'invalidité d'ACC se sont élevées à environ 28,7 millions de dollars. Le tableau 5 ci-dessous montre les tendances en ce qui concerne les dépenses et le nombre de clients au programme des pensions d'invalidité pour la période allant de 1992-1993 à 1996-1997.

**Tableau 5 : Graphique du nombre de clients et des dépenses pour le programme des pensions d'invalidité (1992-1993 à 1996-1997)**



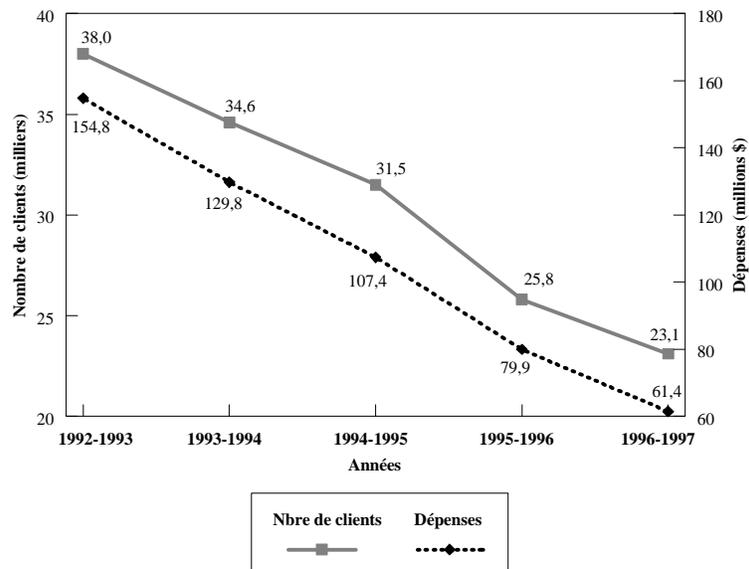
Quoique le nombre de clients touchant une pension d'invalidité ait demeuré essentiellement constant au cours des exercices 1992-93 à 1994-95, les dépenses ont continué d'augmenter (1,5 p. 100) principalement en raison des évaluations plus élevées accordées pour des conditions existantes et des pensions accordées pour des nouvelles conditions. Lors du début de la mise en exécution de la Réforme des pensions (voir la page 11), qui est entrée en vigueur le 15 septembre 1995, le traitement de nouvelles demandes de pension d'invalidité a subi un délai temporaire afin de permettre au Portefeuille de se restructurer et de permettre la formation des employés. En 1995-96, on a toutefois continué à faire les révisions et les appels des cas existants. Lorsque la Réforme des pensions a été complétée, au début de 1996-1997, on a repris le traitement des nouvelles demandes de pension d'invalidité. Le nombre de clients a augmenté de 1,1 p. 100 comparé au nombre pour l'exercice 1995-1996 et les dépenses du programme ont augmenté de 1,8 p. 100.

### **C) Soutien Financier**

**Description de l'activité du soutien financier :** Décision et paiement des prestations relatives au soutien financier et aux autres programmes spéciaux pour les anciens combattants, les personnes à leur charge et certaines autres personnes désignées. Ces prestations comprennent les allocations mensuelles versées en vertu de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* conformément à la partie IX de la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants et les civils* et une aide financière supplémentaire fondée sur le besoin; des services spécialisés de bien-être pour les anciens combattants aveugles, sourds ou paraplégiques; des mesures spéciales d'aide au logement pour les anciens combattants; ainsi que l'aide pour les funérailles et l'inhumation des anciens combattants et autres activités commémoratives telles que le maintien des sépultures et des cimetières, le maintien des monuments de guerre des champs de bataille, les expositions d'interprétation, les pèlerinages, et les programmes éducatifs et les programmes de sensibilisation du grand public.

En 1996-1997, environ 23 100 clients ont touché des allocations d'ancien combattant pour un montant d'environ 61,4 millions de dollars. Le tableau 6 à la page 23 montre les tendances en ce qui concerne les dépenses du programme et le nombre de clients touchant une allocation d'anciens combattants pour la période 1992-1993 à 1996-1997. Pendant cette période, le nombre de clients touchant une allocation d'ancien combattant (AAC) a diminué de 39,2 p. 100 et les dépenses du programmes ont diminué de 60,3 p. 100. Ces réductions sont directement reliées au vieillissement de la population des anciens combattants, aux modifications effectuées en 1995 qui ont éliminé l'admissibilité des Forces de la résistance et au taux élevé de mortalité. À mesure que la clientèle d'anciens combattants et leurs survivants deviennent admissibles aux prestations en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, des régimes de pension du Canada et du Québec ou d'autres programmes similaires dans d'autres pays, la nécessité d'avoir recours au programme des AAC se voit donc réduite ou éliminée.

**Tableau 6 : Graphique du nombre de clients et des dépenses pour le programme des Allocations aux anciens combattants (1992-1993 à 1996-1997)**



#### D) Administration du Ministère

**Description de l'activité de l'administration du Ministère :** Fonctionnement de l'ancien cabinet du Secrétaire d'État (Anciens Combattants), ainsi que des bureaux du sous-ministre et de deux sous-ministres adjoints, et fourniture de fonctions de soutien administratif incluant : les finances, les ressources humaines, les services de gestion, les services ministériels, les communications, la vérification, les services de sécurité, la coordination de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et l'administration des ententes immobilières.

**Projet de remaniement des prestations :** Dans la partie III du Budget des dépenses pour l'exercice 1996-1997, le Projet de remaniement des prestations a été qualifié de Grand projet de l'État. On trouvera un rapport détaillé sur ce projet sous le titre Projets essentiels à la section IV : renseignements supplémentaires (page 28).

#### 2. Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

L'objectif du programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] est de fournir un mécanisme de révision et d'appel aux anciens combattants, à certains civils et à leurs personnes à charge pour leur assurer les pleines prestations auxquelles ils ont droit en vertu de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, de la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils* et les autres lois pertinentes. Toutes les questions concernant les révisions et les appels sont autorisées en vertu de la *Loi sur le*

*Tribunal des anciens combattants (révision et appel).*

**Description de l'activité des pensions :** Entend toutes les demandes de révision des anciens combattants et autres ayants droit qui ne sont pas d'accord avec les jugements rendus par le ministère des Anciens Combattants, relatifs à leur pension d'invalidité, entend les appels des personnes qui ne sont pas d'accord avec les décisions du Tribunal de révision, et entend les appels en dernière instance relatifs à l'allocation d'ancien combattants des personnes qui ne sont pas d'accord avec les décisions rendues par le Ministère. Le tribunal, en plus, interprète la *Loi sur les pensions*, la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils*, et la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, ainsi que d'autres lois connexes et constitue le dernier palier d'appel au sein du portefeuille des Anciens Combattants.

La prestation des services du TACRA a été exécutée en 1996-1997 par un effectif de 97 équivalents temps plein (ÉTP); et les dépenses associées à l'activité des pensions se sont élevées à 8,3 millions de dollars.

### C. Principaux examens

| <b>Principaux examens</b>  |
|--|
| <b>Résultats d'études d'évaluation de programmes</b>   |
| <b>Évaluation d'Internet :</b> L'étude a aidé à préciser l'utilisation de la technologie en émergence relativement à Internet/Intranet dans le cadre du mandat du Portefeuille et a fourni un cadre de travail pour l'organisation et le processus décisionnel visant à assurer que l'utilisation des technologies demeure rentable. |
| <b>Évaluation des activités commémoratives :</b> L'étude révèle que, pendant qu'ACC est en train de réévaluer ses activités commémoratives, il importe d'élaborer une orientation stratégique et des plans opérationnels. Elle fait également ressortir l'importance de la création de partenariats.                                 |
| <b>Résultats des vérifications internes</b>  |
| <b>Vérification des télécommunications :</b> La vérification confirme que d'importants progrès ont été réalisés en ce qui a trait aux améliorations dans le domaine des télécommunications. En plus, elle a aidé la direction à cerner les risques éventuels.  |
| <b>Vérification du projet de remaniement des prestations :</b> Le projet a entraîné bon nombre d'améliorations liées à la gestion continue des projets et à l'évaluation des risques.  |
| <b>Vérification du projet de cession de l'Hôpital Sainte-Anne :</b> L'élaboration d'un cadre de travail d'évaluation et d'une matrice d'évaluation des risques pour l'équipe affectée au projet de cession a permis la vérification continue et l'évaluation périodique du processus de cession.                                     |
| <b>Autres examens importants</b>   |
| <b>Étude sur le Bureau de services juridiques des pensions :</b> L'étude a fourni des recommandations et des propositions à l'égard de la modification des activités organisationnelles, en vue d'améliorer la prestation des services à la clientèle.   |

**Étude sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement :** L'étude a fourni des recommandations visant à améliorer la gestion des renseignements détenus par Anciens Combattants Canada.

**Formation des membres du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) :** L'étude révèle que le TACRA a déjà un programme de formation efficace et que ce dernier peut être amélioré grâce à des modifications minimales, surtout en ce qui a trait au processus d'évaluation de préparation.

**Étude des processus de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA):** Le projet a fourni des renseignements à l'égard du processus et de l'organisation du Centre de services aux entreprises Canada - Île-du-Prince-Édouard, dans le cadre d'un partenariat interministériel à plusieurs niveaux. Il s'agit d'un excellent exemple de l'utilisation horizontale des ressources gouvernementales, d'un portefeuille à un autre.

## **Partie IV : Renseignements supplémentaires**

### **A. Références et personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires**

Pour de plus amples renseignements à l'égard de ce document, vous pouvez communiquer avec :

Direction générale de la planification ministérielle  
Anciens Combattants Canada  
C.P. 7700  
Charlottetown (Î.-P.-É.)  
C1A 8M9  
Téléphone: (902) 566-8150

Vous pouvez obtenir des renseignements au sujet des activités du portefeuille des Anciens Combattants à l'adresse Internet : [www.vac-acc.gc.ca](http://www.vac-acc.gc.ca)

De plus, le portefeuille des Anciens Combattants fait paraître nombre de publications sur les programmes et services offerts. Elles s'obtiennent auprès des bureaux régionaux et de district des Anciens Combattants ou en écrivant :

Direction générale des communications  
Anciens Combattants Canada  
66, rue Slater  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P4

Les documents ci-dessous s'obtiennent à l'adresse Internet du Conseil du Trésor (<http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>) :

Anciens Combattants Canada, Rapport sur les plans et les priorités (1997-98 à 1999-2000)  
Anciens Combattants Canada, Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1997  
Anciens Combattants Canada, Rapport de rendement pour la période se terminant le 31 mars 1996

## B. Tableaux financiers récapitulatifs

### Sommaire des crédits approuvés

#### Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (millions de dollars)

| Crédit (milliers de dollars)   | Budget principal<br>1996-1997 | Réel<br>1996-1997 |
|--|-------------------------------|-------------------|
| <b>Programme</b>   |                               |                   |
| <b>Anciens Combattants</b>   |                               |                   |
| <i>Programme des Anciens Combattants</i>   |                               |                   |
| 1  | 492,3                         | <b>492,6</b>      |
| 5  | 1 418,8                       | <b>1 368,5</b>    |
| (L) Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8, et remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> | 0,0                           | --                |
| (L) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays  | 0,0                           | --                |
| (L) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants  | 0,5                           | <b>0,3</b>        |
| (L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés   | 19,8                          | <b>20,5</b>       |
| <i>Total du Programme</i>  | 1 931,4                       | <b>1 881,9</b>    |
| <i>Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>   |                               |                   |
| 10   | 6,8                           | <b>7,4</b>        |
| (L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés   | 0,9                           | <b>0,9</b>        |
| <i>Total du Programme</i>  | 7,6                           | <b>8,3</b>        |
| <b>Total pour le ministère</b>   | <b>1 939,1</b>                | <b>1 890,2</b>    |

1. Il se peut que les totaux des colonnes ne font pas le compte exacte; ceci est dû à l'arrondissement des chiffres.

### Recettes à valoir sur le Trésor par activité des programmes

(millions de dollars)

| Activités  | Réel<br>1993-1994 | Réel<br>1994-1995 | Réel<br>1995-1996 | Total prévu<br>1996-1997 | Réel<br>1996-1997 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| <b>Programme des Anciens Combattants</b>                                 |                   |                   |                   |                          |                   |
| Soins de santé   | 40,4              | 39,1              | 36,6              | 39,5                     | 35,2              |
| Pensions   | 5,3               | 4,1               | 1,9               | 4,0                      | 10,4              |
| Soutien financier  | 1,4               | 1,5               | 0,4               | 0,0                      | 0,0               |
| Administration du Ministère  | 7,7               | 6,9               | 6,4               | 6,7                      | 3,3               |
| <b>Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</b> |                   |                   |                   |                          |                   |
| Pensions   | 0,0               | 0,0               | 0,0               | 0,0                      | 0,0               |
| <b>Total des recettes à valoir sur le Trésor</b>                         | <b>54,8</b>       | <b>51,6</b>       | <b>45,3</b>       | <b>50,2</b>              | <b>48,9</b>       |

## Projets d'immobilisation par activité des programmes

(millions de dollars)

| Activité de l'administration du Ministère | Réel<br>1993-1994 | Réel<br>1994-1995 | Réel<br>1995-1996 | Total<br>prévu<br>1996-1997 | Réel<br>1996-1997 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| Projet de remaniement des prestations     | 0,4               | 1,1               | 2,2               | 4,9                         | 3,8               |
| <b>Total des projets d immobilisation</b> | <b>0,4</b>        | <b>1,1</b>        | <b>2,2</b>        | <b>4,9</b>                  | <b>3,8</b>        |

Nota : Les coûts réels de 1993-1994 à 1996-1997 n'incluent pas les dépenses salariales contribuées par Anciens Combattants Canada.

### État du Projet de remaniement des prestations (Grand projet de l'État)

#### 1. Vue d'ensemble

Le Projet de remaniement des prestations est un engagement d'Anciens Combattants Canada de mettre en oeuvre une solution administrative rentable qui assurera la continuité, à long terme, des services aux anciens combattants et qui permettra à l'organisation de se préparer aux changements à venir. Pour atteindre ces objectifs, le projet mettra en oeuvre un nouveau Réseau intégré de prestation des services aux clients (RPSC) relatif aux pensions d'invalidité et aux programmes ministériels de soutien financier et de soins de santé.

#### 2. Ministères responsables et participants

Le Ministère a entrepris le projet en collaboration avec le Conseil du Trésor, Travaux publics et Services gouvernementaux et la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu (Développement des ressources humaines Canada). En outre, le comité consultatif supérieur, composé de représentants de tous les ministères qui pourraient être touchés et créé à une étape antérieure du projet, a reconfirmé la stratégie d'achat voulant qu'il n'y ait qu'un contrat signé, soit avec EDS Canada Ltd., l'entrepreneur chargé de bâtir le RPSC des PSR.

#### 3. Premier entrepreneur et sous-traitants principaux, adresse

EDS Canada Ltd., 45, rue O'Connor Street, bureau 5000, Ottawa (Ontario), K2P 1A4

AGRA Monenco, 1145, rue Hunt Club Road, bureau 600, Ottawa (Ontario), K1V 0Y3

#### 4. Principales étapes

|  | Dates   |
|--|---|
| Lancement du Projet<br>(Étape de pré-initiation) | avril 1993<br>août 1993 (approbation par le Conseil du Trésor de l'étape du lancement [du concept]) |
| Étape de lancement (concept)                     | février 1995 (approbation préliminaire du projet [APP] pour la partie I de l'étape de définition)   |
| Étape de la définition - Partie I                | juin 1996 (approbation préliminaire de projet [APP] pour la partie II de l'étape de définition)     |
| Étape de définition - Partie II                  | octobre 1997 (Approbation effective de projet [AEP] pour l'étape de la mise en oeuvre)              |
| Étape de la mise en oeuvre                       | début en 1998- parachèvement en juin 2000   |

#### 5. Rapport d'étape et explication des écarts

La première des deux parties de la phase de définition du projet a été complétée en juin 1996. Un énoncé d'exigences a alors été préparé visant l'élaboration d'un RPSC pour ACC, lequel renferme les exigences du ministère en ce qui a trait à la prestation des avantages et des services aux clients.

Pendant la phase de conception, on a décidé que la meilleure façon d'atteindre les objectifs du projet était de demander à la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu (Développement des ressources humaines Canada) de modifier son RPSC pour satisfaire aux exigences d'ACC afin qu'un seul RPSC puisse servir aux deux organismes. Depuis, une évaluation indépendante du projet a été faite parce qu'il y a eu des changements à la DGPSR et à ACC. Conclusion : il serait préférable qu'ACC élabore son propre RPSC en se fondant sur celui de la DGPSR.

À condition de recevoir l'approbation du Conseil du Trésor, la phase de définition (dont l'objectif est d'élaborer les normes de conception à l'égard du RPSC) sera complétée, et le projet passera donc à la phase de mise en oeuvre, conformément à la politique sur les grands projets de l'État du Conseil du Trésor et au cadre amélioré pour la gestion des projets de technologie de l'information.

#### 6. Retombées visant les clients

La mise en oeuvre du RPSC améliorera le service à la clientèle et l'efficacité opérationnelle, c'est-à-dire qu'elle permettra d'assurer :

- ◆ l'intégration du service à la clientèle au point de contact;
- ◆ un processus décisionnel plus rapide et plus juste;
- ◆ des processus d'émission des chèques de prestations et de traitement des dossiers plus efficaces;
- ◆ des services plus complets;
- ◆ plus de ressources affectées au service en personne dans les collectivités, service qui est devenu le point fort du Ministère.

## Paiements de transfert par activité des programmes

(millions de dollars)

| Activités  | Réel<br>1993-1994 | Réel<br>1994-1995 | Réel<br>1995-1996 | Total prévu<br>1996-1997 | Réel<br>1996-1997 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| <b>SUBVENTIONS</b>   |                   |                   |                   |                          |                   |
| <i>Programme des Anciens Combattants</i>                                 |                   |                   |                   |                          |                   |
| Soins de santé   | 1,4               | 1,1               | 1,0               | 1,7                      | 1,1               |
| Pensions   | 1 103,0           | 1 113,1           | 1 114,0           | 1 159,8                  | 1 135,4           |
| Soutien financier  | 158,1             | 137,2             | 105,4             | 89,4                     | 79,3              |
| Administration du Ministère  | 0,0               | 0,0               | 0,0               | 0,0                      | 0,0               |
| <i>Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i> |                   |                   |                   |                          |                   |
| Pensions   | 0,0               | 0,0               | 0,0               | 0,0                      | 0,0               |
| <b>Total des subventions</b>   | <b>1 262,5</b>    | <b>1 251,5</b>    | <b>1 220,4</b>    | <b>1 250,9</b>           | <b>1 215,8</b>    |
| <b>CONTRIBUTIONS</b>   |                   |                   |                   |                          |                   |
| <i>Programme des Anciens Combattants</i>                                 |                   |                   |                   |                          |                   |
| Soins de santé   | 181,4             | 194,0             | 171,1             | 168,4                    | 153,0             |
| <b>Total des contributions</b>   | <b>181,4</b>      | <b>194,0</b>      | <b>171,1</b>      | <b>168,4</b>             | <b>153,0</b>      |
| <b>Total des paiements de transfert</b>                                  | <b>1 443,9</b>    | <b>1 445,5</b>    | <b>1 391,5</b>    | <b>1 419,3</b>           | <b>1 368,8</b>    |

Nota 1 : Il se peut que les totaux des colonnes ne font pas le compte exacte; ceci est dû à l'arrondissement des chiffres.

## Paiements législatifs par activité des programmes

(millions de dollars)

| Activités  | Réel<br>1993-1994 | Réel<br>1994-1995 | Réel<br>1995-1996 | Total prévu<br>1996-1997 | Réel<br>1996-1997 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| <b>Programme des Anciens Combattants</b>   |                   |                   |                   |                          |                   |
| <i>Soutien financier</i>   |                   |                   |                   |                          |                   |
| Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8, et remboursements, en vertu de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (R.S.C. 1970, c. V-4) | 0,4               | 0,3               | 0,2               | 0,5                      | 0,3               |
| Administration du Ministère  | 0,0               | 0,3               | 0,0               | 0,0                      | 0,0               |
| <b>Total des paiements législatifs</b>   | <b>0,4</b>        | <b>0,6</b>        | <b>0,2</b>        | <b>0,5</b>               | <b>0,3</b>        |

Nota 1 : Il se peut que les totaux des colonnes ne font pas le compte exacte; ceci est dû à l'arrondissement des chiffres.

## Prêts, investissements et avances

Le Ministère a fourni des services de gestion immobilière et d'autres services aux anciens combattants, à leurs héritiers et à leurs représentants relativement à des biens immobiliers en voie d'être achetés en vertu de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces services comprennent des services de consultation, de négociation pour régler des différends ou des cas problématiques, d'évaluation immobilière et d'administration des contrats de vente.

**Tableau 7 : Contrats immobiliers – contrats de vente en vigueur  
(au 31 mars 1997)**

| Province / région                     | Nombre de comptes | Solde des coûts initiaux remboursables au Directeur | Montants dus en 1996-1997 Versements et arriérés | Montants perçus en 1996-1997 | Pourcentage perçu | Versements anticipés sur comptes actifs depuis le début |
|---------------------------------------|-------------------|---|--|------------------------------|-------------------|---|
|                                       |                   | \$  | \$   | \$                           | %                 | \$  |
| Columbia-britannique                  | 225               | 338 890,46  | 254 608,15                                       | 253 310,52                   | 99,49             | 17 104,70   |
| Alberta                               | 163               | 669 328,83  | 251 937,59                                       | 232 722,62                   | 92,37             | 24 411,62   |
| Saskatchewan                          | 323               | 1 448 639,46  | 551 914,58                                       | 462 719,44                   | 83,84             | 41 414,84   |
| Manitoba                              | 104               | 272 164,79  | 156 810,83                                       | 140 141,16                   | 89,37             | 3 863,33  |
| Ontario                               | 1 176             | 3 315 456,45  | 1 274 712,92                                     | 1 265 698,33                 | 99,29             | 118 027,30  |
| Québec                                | 284 *             | 434 751,77  | 301 198,94                                       | 294 886,85                   | 97,90             | 16 748,82   |
| Atlantique                            | 460               | 650 776,61  | 477 823,44                                       | 469 642,62                   | 98,29             | 58 836,13   |
| <b>Total</b>                          | <b>2 735</b>      | <b>7 130 008,37</b>                                 | <b>3 269 006,45</b>                              | <b>3 119 121,54</b>          | <b>95,41</b>      | <b>280 406,74</b>                                       |
| <b>Anciens combattants</b>            |                   |   |  |                              |                   |   |
| Exploitation agricole à temps plein   | 323               | 1 804 828,08  | 711 405,33                                       | 586 199,76                   | 82,40             | 37 527,91   |
| Exploitation agricole à temps partiel | 2 395 *           | 5 274 730,07  | 2 536 390,11                                     | 2 511 710,77                 | 99,03             | 240 299,34  |
| Pêche commerciale                     | 5                 | 7 589,26  | 4 469,94   | 4 469,94                     | 100,00            | 403,37  |
| Civils                                | 12                | 42 860,96   | 16 741,07  | 16 741,07                    | 100,00            | 2 176,12  |
| <b>Anciens combattants et civils</b>  | <b>2 735</b>      | <b>7 130 008,37</b>                                 | <b>3 269 006,45</b>                              | <b>3 119 121,54</b>          | <b>95,41</b>      | <b>280 406,74</b>                                       |

\* Comprend les subventions conditionnelles non acquises.

En 1996-1997, le Ministère mis en place un plan de mise en oeuvre pour la fermeture définitive du programme de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants (OÉACC). Ce plan portait non seulement sur la fermeture de l'Administration centrale de l'Office, mais aussi sur l'obligation continue du Ministère relativement aux responsabilités résiduelles du programme.

## Éléments du passif éventuel

| Passif éventuel (millions de dollars) |                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Liste des éléments du passif éventuel | Montant courant du passif éventuel |
| Causes en instance ou imminentes      | 0,8 \$                             |

## Lois appliquées par Anciens Combattants Canada

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <i>Loi sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés</i>  | L.R.C. 1985, ch. C-28, modifiée   |
| <i>Loi sur les allocations aux anciens combattants</i>  | L.R.C. 1985, ch. W-3, , modifiée  |
| <i>Loi sur l'assurance des anciens combattants</i>  | S.R.C. 1970, ch. V-3, , modifiée  |
| <i>Loi de l'assurance des soldats de retour</i>   | S.C. 1920, ch. 54, , modifiée     |
| <i>Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants</i>   | S.R.C. 1970, ch. V-2, , modifiée  |
| <i>Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils</i>   | L.R.C. 1985, ch. C-31, , modifiée |
| <i>Loi d'établissement de soldats</i>   | S.R.C. 1927, ch. 188, , modifiée  |
| <i>Loi sur le Corps féminin de la Marine royale de le South African Military Nursing Service (Service sud-africain d'infirmières militaires)[Prestations]</i> | S.R.C. 1952, ch. 297              |
| <i>Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée</i>  | S.R.C. 1970, ch. A-16, , modifiée |
| <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>  | S.R.C. 1970, ch. W-4, , modifiée  |
| <i>Loi sur le ministère des Anciens combattants</i>   | L.R.C. 1985, ch. V-1, , modifiée  |
| <i>Loi sur les pensions</i>   | L.R.C. 1985, ch. P-6, , modifiée  |
| <i>Loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux</i>   | S.R.C. 1952, ch. 256              |
| <i>Loi sur les prestations de service de guerre pour les surveillants</i>   | S.R.C. 1952, ch. 258              |
| <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>   | S.R.C. 1970, ch. V-4,, modifiée   |
| <i>Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>  | L.C. 1994-95, ch. 18, modifiée    |

**Le ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :**

|  |  |
|--|--|
| <i>Loi sur l'aéronautique, article 9</i>   | L.R.C. 1985, ch. A-2, art. 9, , modifiée<br>(ministre des Transports)                          |
| <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, article 5</i>  | S.R.C. 1970, ch R-10, art. 5 (Solliciteur général)   |
| <i>Loi sur les Indiens (Établissement des soldats)</i>                                     | S.R.C. 1927, ch. 98, modifiée (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)            |
| <i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, articles 32 à 34</i> | L.R.C. 1985, ch. R-11, arts. 32-34 (Solliciteur général)                                       |
| <i>Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax</i>    | S.C. 1974-75-76, ch. 88, modifiée (ministre des Finances)                                      |
| <i>Loi des subsides n° 10 de 1964, crédit n° 58a de Défense nationale</i>                  | S.C. 1964, ch. 34, ann. B, Défense nationale, crédit n° 58a (ministre de la Défense nationale) |

## Index

- Administration du Ministère
  - Administration des ententes immobilières . . . . . 5, 23
  - Projet de remaniement des prestations . . . 3, 23, 28
- Anciens combattants (clients) . . . 1, 6, 9, 18-22, 29
- Anciens Combattants Canada . . . . . 2, 3, 18, 21
  - Administration du Ministère . . . 2, 3, 5, 18, 23
  - Commémoration . . . . . 16
  - Pensions . . . . . 2, 3, 5, 9, 11, 18, 21, 28
  - Soins de santé . . . . . 2, 3, 18, 28
  - Soutien financier . . . . . 2, 3, 18, 22, 28
- Autres modes de prestation de services . . . . . 14
  - Associations stratégiques . . . . . 14, 15, 17
  - Partenariat dans l'économie du savoir (PES) . . . . . 14, 15
  - Partenariats . . . . . 14, 25
- Cadre du plan opérationnel . . . . . 2, 18
- Initiatives stratégiques . . . . . 3
  - Cession de l'hôpital Sainte-Anne . . . 3, 15, 24
  - Commémoration . . . . . 3, 16, 17, 24
  - Examen des programmes . . . . . 3, 11, 12
  - Initiative de coordination des soins de santé . . . . . 3, 12
  - Limitation des coûts du portefeuille des Anciens Combattants . . . . . 3, 11, 19
  - Organisations d'anciens combattants . . . 3
  - Projet de remaniement des prestations . . 3, 13, 23, 24, 28, 29
- Réforme des pensions . . . 3, 10, 11, 13, 22
- Stratégie d'accès aux services de santé . . 3, 12
- Lois . . . . . 3, 32
- Objectif . . . . . 2, 18
- Pensions
  - Pension d'invalidité . . . . . 10, 11, 21, 22
  - Réforme des pensions . . . . . 11, 22
- Population des anciens combattants . . . 1, 6, 22
- Qualité des services . . . . . 13, 14
- Soins de santé
  - Hôpital Sainte-Anne . . . . . 3, 5, 15, 20, 24
  - Initiative de coordination des soins de santé . . . . . 3, 12
  - Limitation des coûts du portefeuille des Anciens Combattants . . . . . 3, 11
  - Programme pour l'autonomie des anciens combattants . . . . . 9, 14, 15, 18, 20
  - Services de soins de santé . . . . . 18
  - Soins de longue durée . . . . . 14-16, 18, 20
  - Stratégie d'accès aux services de santé . . 3
  - Traitements . . . . . 14, 18, 19
- Soutien financier
  - Allocation d'ancien combattant . . . 5, 9, 22, 23
  - Commémoration . . . . . 3, 16, 22
- Tribunal des anciens combattants (révision et appel) . . . . . 2, 5, 21, 25
- Pensions . . . . . 5, 24